

220C4977
FR0013181864-FS1293

13 novembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 novembre 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 15 188 243 actions KLEPIERRE² représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de la réception d'actions KLEPIERRE détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 440 440 action détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.